



MARCHES PUBLICS

Marché de Fournitures

« SIGNALETIQUE DE RANDONNEE »

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

| | |
|---|---|
| Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique | Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Président |
| Adresse : 15 Place aux foires, BP 27 | Code postal - ville 29590 LE FAOU |
| Téléphone : 02.98.81.90.08 | Dossier suivi par : F ROGER ; M-J LEZENVEN |
| Télécopieur : 02.98.81.16.30 | Adresses de courrier électronique : frederic.roger@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr |

Date et remise des offres : mercredi 29 juillet 2015 à 12 Heures

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché de fournitures, passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)
- Marché réservé à des structures accueillant des personnes handicapées selon les dispositions de l'article 15 du code des marchés publics.
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur.

B.Objet du marché :

- Fourniture de flèches signalétique pour des sentiers de randonnée situés sur le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique.

C.Forme du prix :

Prix ferme.

Durée de validité de l'offre: 90 jours

Pas de variante.

D.Dépôt des offres :

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,

15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Date limite de réception des offres : **29 juillet 2015 à 12 Heures (heure limite de dépôt)**

Modalités de réponse :

- envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception,
- dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),

Mentionner sur l'enveloppe « Offre pour la fourniture de flèches signalétique» - NE PAS OUVRIR

E. Pièces à fournir :

- l'acte d'engagement complété avec un devis détaillé selon les prescriptions du cahier des charges,
- la notice technique du matériel proposé et toutes certifications correspondantes,
- un calendrier prévisionnel,
- la lettre de candidature et déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr, (thème marchés publics),
- les attestations fiscales et sociales,
- les attestations d'assurances en-cours de validité,

- le cahier des charges,
- le règlement de consultation,
- les références professionnelles et compétences de moins de 3 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité.

ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| | |
|---|------|
| 1. Prix | 40 % |
| 2. Valeur technique (finition et durabilité des matériels) | 50 % |
| 3. Délai de livraison | 10 % |

Le critère 2 est pondéré de la manière suivante :

Critère 2 : valeur technique (finition et durabilité des matériels) 50 %

- Sous-critère 1 : esthétisme du matériel proposé : 10 %
- Sous-critère 2 : finition du matériel proposé : 10 %
- Sous-critère 3 : durabilité du matériel proposé : 30 %.

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble. Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Les candidats non retenus en sont informés conformément au I de l'article 80.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,
A _____, le